



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE

Séance du Vendredi 21 Octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 21 octobre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqués, se sont réunis, dans la salle des fêtes de la commune, sous la Présidence de Monsieur Fontaine.

Étaient présents : M. Jean-Marie FONTAINE, M. Siegfried HUCK, M. David DUBOIS, Mme Pascale ROULET, Mme Julia DOMINGUES, Mme ROLLET Marie-Christine, M. LE COZE Lucien.

Monsieur Jérôme MILLET, arrivé à 19 heures, n'a pas participé à cette délibération.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Chantal BELLACHE, Mme Marina GALLAY, Mme Fanny DA MOTA

ABSENTS NON-EXCUSÉS :

M. Denis GRANDET,

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme Chantal BELLACHE à Jean-Marie FONTAINE,
Mme Fanny DA MOTA à Marie-Christine ROLLET.

Madame Pascale ROULET est nommée secrétaire de séance

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE budgétaire (DMB)
Budget annexe de l'assainissement - Section de Fonctionnement –
Manque de crédit chapitre 67 Charges Exceptionnelles –
Article 673 – titres annulés sur exercice antérieur

RF SOUS PREFECTURE DE PROVINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/10/2022 077-217700731-20221021-DE_020_2022-DE

Délibération N° 020 _ 2022

Membres

En exercice : 12

Présents : 7

Votants : 9 dont 2 pouvoirs

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

11/10/2022

Le Maire-Adjoint expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, sont insuffisants suite à des modifications de factures d'assainissement pour tenir compte de cas de fuites après compteurs concernant 2 abonnés.

Il est proposé de procéder aux réajustements suivants :

FONCTIONNEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
CHAP. 011- ART 628	Divers-	- 67.00	0.00
CHAP. 67- ART 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 67.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Vote du conseil :

Voix Pour : 9

Contre: 0

Abstention : 0


Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins
- Au service de la gestion comptable de Provins

Fait et délibéré à CHALAUTRE LA PETITE, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme,

Chalautre la Petite le 21 octobre 2022


M. Fontaine
Pour le Maire empêché
et par délégation le 1^{er} Adjoint

Transmis au représentant de l'État le :
SOUS PREFECTURE DE PROVINS
- Publié le :
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/10/2022
077-217700731-20221021-DE_020_2022-DE